Cinquante troisième année. - N ° 74 A Samedi 13 et dimanche 14 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 368

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

849 152 558 RCS Bourges.
PHARMACIE DE LA PLACE.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique.
Administration : Gérant : NAVARRO AGUILAR Ismaël.
Capital : 25000 EUR.
Adresse : 34, place du Marche, 18200 Saint-Amand-Montrond.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 720000 Euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Exercice de la profession de pharmacien d'officine.
Adresse : 34, place du Marche, 18200 Saint-Amand-Montrond.
Précédent propriétaire : 338 881 121 RCS Bourges. **JUNCHAT** (Xavier).
Date de commencement d'activité : 2 avril 2019.
Publication légale : journal de gien *du* 11 avril 2019.
Oppositions : oppositions : à l'adresse du fonds vendu pour la correspondance : selarl offcis 1 bis félix durrbach 31400 Toulouse- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..
Commentaires : Mise en activité de la société suivant acte ssp du 01/04/2019 à st amand montrond (cher) enregistré au SPFE de bourges 1, le 02/04/2019, dossier 2019 00010456, référence 1804P01 2019A00786 Acquisition d'un fonds de commerce à compter du 02/04/2019 domicile du précédent propriétaire exploitant : 34 place du marché 18200 st amand montrond les oppositions des créanciers au paiement du prix de vente doivent être formées par acte extrajudiciaire à peine de nullité dans les 10 jours à compter de la dernière publication (qui est celle du BODACC) - article L 141 - 14 le bulletin officiel des annonces légales civiles et commerciales est publié sous forme électronique dans des conditions de nature à garantir son authenticité et accessibilité permanente et gratuite.